

## FORMATION EN SCIENCE ET TECHNIQUE

### DES ANIMAUX DE LABORATOIRE

# 2012

La Belgique impose par le biais d'un arrêté royal\* que les maîtres d'expérience soient titulaires d'un certificat complémentaire en Science des Animaux de Laboratoire sanctionnant une formation dont le programme est déterminé par l'arrêté royal.

*\*Arrêté Royal du 13 septembre 2004 modifiant l'arrêté royal du 14 novembre 1993 relatif à la protection des animaux d'expérience, en ce qui concerne la formation des personnes effectuant des expériences sur animaux, y participant ou assurant les soins aux animaux utilisés à des fins expérimentales. Parution au Moniteur Belge 21.10.2004.*

La Belgique ne fait que se conformer aux exigences de l'Union Européenne et notamment la directive 86/609/CEE\*\*

*\*\* Directive 86/609/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 24 novembre 1986, notamment l'article 14.*

L'ULB organise un enseignement, reconnu par le Service Public Fédéral Santé Publique, afin de répondre à ces nouvelles exigences légales et dans le but de former au mieux les jeunes scientifiques et techniciens de laboratoire.

#### Structure de l'enseignement :

**Module pratique** de 40h (1 semaine, limité à 30 personnes, organisé à deux reprises au cours de l'année académique).

**Module théorique** de 40h (1 semaine)

*Programme en annexe*

Au terme des 2 modules, un contrôle des connaissances donnera lieu à la délivrance d'un **Certificat Universitaire Complémentaire en Science des Animaux de Laboratoire** conforme à l'arrêté royal.

Les cours ainsi que le contrôle des connaissances sont organisés uniquement en langue française.

L'absence de participation aux démonstrations, manipulations et travaux pratiques entraînera l'annulation de l'inscription au contrôle des connaissances.

#### Organisation :

*Campus d'Anderlecht*

Module pratique : Du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2012 de 8h30 à 17h30  
Du lundi 10 septembre au vendredi 14 septembre 2012 de 8h30 à 17h30

Module théorique : Du lundi 3 septembre au vendredi 7 septembre 2012 de 8h30 à 17h30

NB : Possibilité de loger à l'hôtel *HOTELERASME* situé près de la Faculté  
<http://www.hotelerasme.com>

### Admission :

- Etre membre d'une institution universitaire (étudiant, chercheur, personnel scientifique ou technique - BAC+3 minimum)
- Etre cadre scientifique et/ou technique dans un secteur non-lié à l'enseignement universitaire
- Une lettre de motivation

### Inscription :

- Formulaire annexe à remplir et à renvoyer ainsi que la lettre de motivation à :  
  
Pascale Surardt (secrétaire)  
[psurardt@ulb.ac.be](mailto:psurardt@ulb.ac.be)
- Montant de l'inscription :
  - o 150 € par module pour les membres d'une institution universitaire
  - o 300 € par module pour les autres participants

### Renseignements :

Pour toute information ou question au sujet de cet enseignement, vous pouvez contacter :

**Pascale Surardt**  
Secrétaire  
Faculté de Médecine CP 626  
Tél : 02 5556086  
[psurardt@ulb.ac.be](mailto:psurardt@ulb.ac.be)

**Pascale Lybaert DMV**  
Laboratoire d'Hormonologie Expérimentale  
Faculté de Médecine CP626  
Tel : 02 5556354 ou 0477 436283  
[plybaert@ulb.ac.be](mailto:plybaert@ulb.ac.be)

**Philippe Lebrun MD**  
Laboratoire de Pharmacodynamie et de Thérapeutique  
Faculté de Médecine CP 617  
Tel: 02 5556221  
[plebrun@ulb.ac.be](mailto:plebrun@ulb.ac.be)

ou consulter le site web : <http://www.ulb.ac.be/facs/medecine/stal.html>

Adresse Email: [fstal@ulb.ac.be](mailto:fstal@ulb.ac.be)